

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Étaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cédric DUBOIS, Maurice AUCAGNE, Véronique MAZOYER, Amélie AUCAGNE, Olivier PARDON, Christèle STALLA, Cécile CHUZEVILLE.

Procurations: Daniel GERBIER donne pouvoir à Olivier PARDON; Annie ACCARY donne pouvoir à Michel MAYA.

Excusés: Daniel GERBIER, Annie ACCARY.

Secrétaire de séance: Amélie AUCAGNE

Membres en exercice: 14 / présents 12 / votants 14

Convocation du 25 février 2019 - Publication du 08 mars 2019

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1°) Adoption du PADD du PLUI

Le maire explique que dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), il est nécessaire de concevoir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). A notre niveau d'instruction du PLUI, ce document a été approuvé par la communauté de communes et présenté au public lors de la réunion qui s'est tenue le 12 février 2019 à Pierreclous. On y retrouver les axes suivants :

- Ambition générale : un territoire actif au développement qualitatif
- Un dynamisme à retrouver dans la production de logements
- Investir les centralités
- Favoriser un développement économique cohérent
- Maintenir les qualités naturelles et paysagères

Le maire propose au conseil municipal d'approuver ce PADD. Le conseil à l'unanimité approuve le projet.

Le maire rappelle que différents documents concernant le PLUI, dont le PADD, sont consultables en version papier en mairie et sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : http://www.scmb71.com/index.php?l_idpa=187

2°) Modification du tableau de voirie communale

Suite à la décision du conseil municipal de transformer en voie communale le chemin d'accès à la propriété Pierre ROUX (impasse de l'église) et la route d'accès aux Biseaux le tableau de voirie communale doit être modifié. Cela permet par ailleurs d'avoir une dotation de l'Etat très légèrement améliorée. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide les modifications de voirie communale et autorise la mise à jour du tableau des voies.

3°) Démission d'une conseillère municipale

Le maire explique que suite à un changement de vie et un déménagement prochain, Madame Dominique BONNIN a notifié sa décision de démissionner du conseil municipal. La préfecture a pris acte de cette décision et précise qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles pour compléter le conseil municipal.

Mme Dominique Bonnin était notre correspondante auprès de la communauté de communes pour l'entretien des chemins de randonnée et elle assumait des fonctions auprès du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire et du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Il convient donc de la remplacer dans ces fonctions. Mr Olivier PARDON devient donc délégué titulaire pour le SYDESL et délégué suppléants pour le SIRTOM. Mme MAZOYER la remplace au sein de la communauté de Communes. Monsieur le maire tient à la remercier pour l'implication dont elle a fait preuve au sein du conseil municipal.

4°) Débat national

Le maire rappelle qu'un cahier de doléance est à la disposition du public en mairie jusqu'au 15 mars afin que chacun puisse apporter sa contribution au grand débat national. Une cinquantaine de personnes ont déjà participé.

Le maire propose de contribuer à cette action en écrivant un texte au nom du conseil municipal.

5°) Location de la salle des fêtes pour le Petit Piment

La compagnie du 13.10 est une association locale qui organise régulièrement du 27 au 31 mars des activités dénommées festival « Le Petit Piment » pour proposer des activités de spectacles, contes, musique, ateliers artistiques aux enfants. La prochaine édition du Petit Piment se tiendra à la salle des fêtes de Tramayes du 27 au 31 mars.

Le maire propose d'allouer une subvention égale au montant de la location de la salle des fêtes. Le conseil approuve à l'unanimité.

6°) Droit de Prémption Urbain

Le maire fait part au conseil des demandes d'acquisition de bien soumis au droit de préemption instauré par la commune. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter lesdits biens.

7°) Questions diverses

Nous constatons une recrudescence de dépôts canins sur les lieux de passage piétonniers. Nous invitons fortement les maîtres de ces chiens à prendre leur précaution étant entendu que ce n'est qu'une simple question de civilité et que les abus constatés peuvent être amendés.

Le conseil décide d'organiser une journée portes ouvertes et convie l'ensemble de la population à visiter la nouvelle école le samedi 6 avril de 9h à 19h. Le même jour l'association « Amicale Laïque » proposera une activité Planétarium et une vente de pizzas cuites au four à pain.

La séance est levée à 23h00

Le prochain conseil se tiendra le vendredi 12 Avril 2019 à 20h30